

DEC211681DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine Dardenne pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3726 « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe » de la justice (CLAMOR)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181905DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMS3726 intitulée « Centre pour Les humAnités nuMériques et l'histOiRe », dont le directeur est Monsieur Marc Renneville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine Dardenne, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine Dardenne, délégation est donnée à Madame Sophie Victorien, ingénieure de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 15 mars 2021

Le directeur d'unité
Marc Renneville

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

